

Monsieur Philippe JANIN  
Vulmix – Cidex 310  
73700 BOURG SAINT MAURICE  
[philippe.janin73@orange.fr](mailto:philippe.janin73@orange.fr)  
06.20.98.76.74

Monsieur le Maire de Bourg Saint Maurice  
Mairie de Bourg Saint Maurice  
Place Marcel Gaymard  
73700 BOURG SAINT MAURICE

COMMUNE DE BOURG ST MAURICE LES ARCS

Courrier N° PA 0918/2022

ARRIVE  
LE : 14 MAR. 2022

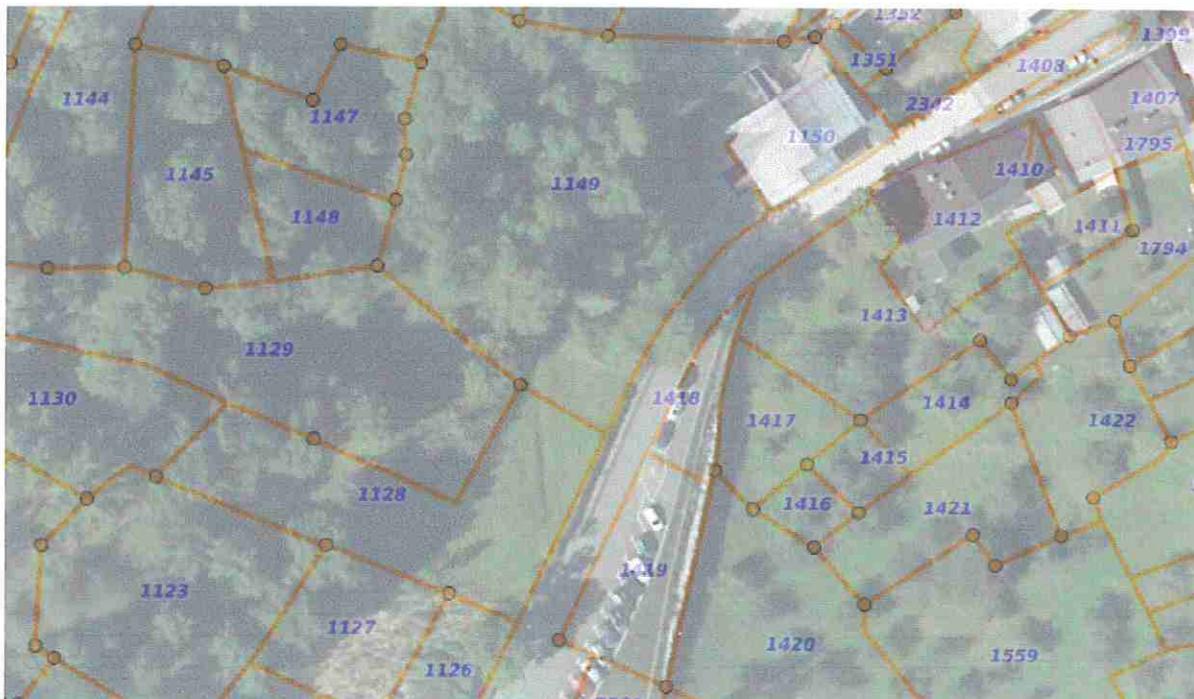
Traitement Urban  
Pour information (eas)  
Pour information (services)

Objet : demandes en vue de la modification du PLU

Monsieur le Maire,

Je viens par la présente vous solliciter pour le déclassement d'une parcelle agricole en vue de la transformer en parcelle constructible.

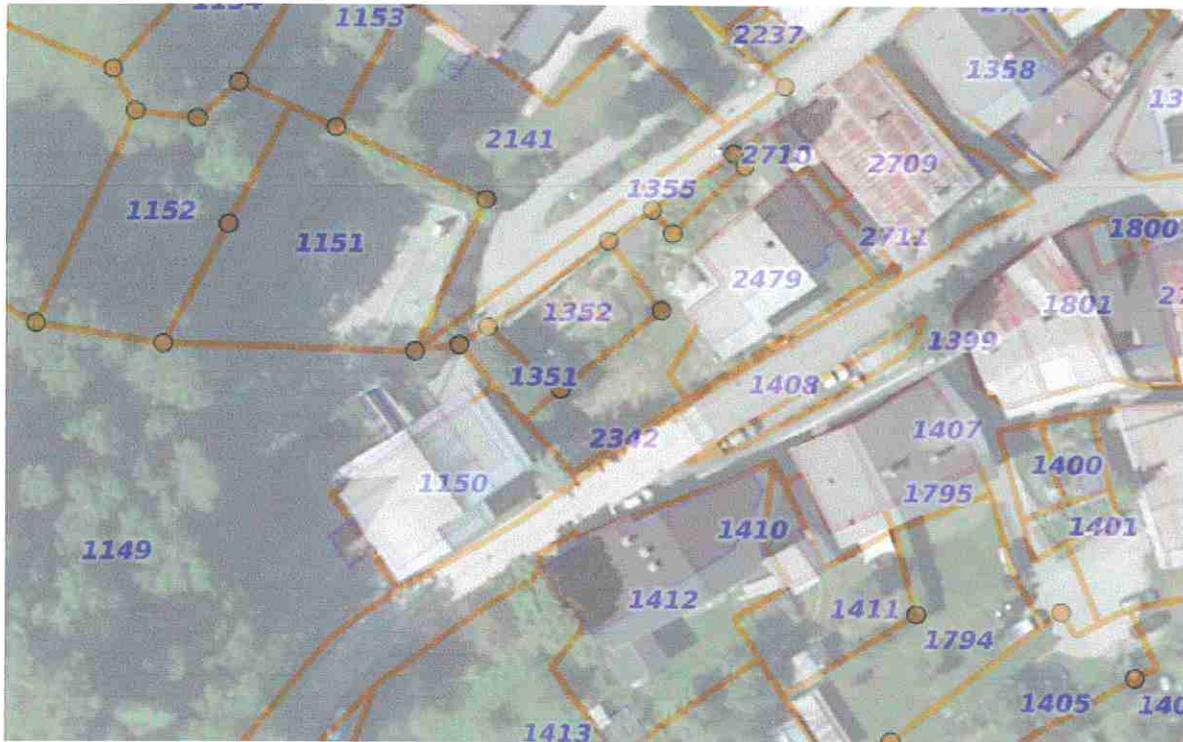
Je possède la parcelle 1128 d'une superficie d'environ 1250 m<sup>2</sup>. En temps qu'agriculteur, j'exploite aujourd'hui cette parcelle qui n'a que très peu de valeur agricole : il s'agit d'une zone de marais, très humide et avec une herbe de très faible intérêt. Cette parcelle est contiguë avec la parcelle 1149, propriété communale, qui elle est constructible et sur laquelle se trouve l'école du village.



D'autre part, en 2021, j'ai sollicité de votre part l'obtention d'un permis de construire pour construire un garage pour mon véhicule sur la parcelle 2342. Cette parcelle fait partie d'un seul tenant puisque je suis propriétaire des parcelles 1351, 1352, 1355, 2342 et 2479 sur laquelle est bâti mon domicile.

Outre l'avis négatif de Monsieur l'architecte des bâtiments de France sur des questions esthétiques qui auraient pu être aisément corrigées, le refus a été argumenté sur le fait que le projet n'était pas attenant au bâti existant.

Serait-il possible, dans le nouveau PLU, que cette règle soit levée. Dans le village même, de nombreux garages ont été construits sans qu'ils ne touchent du bâti.



Etant à votre disposition pour d'éventuels discussions ou argumentation, recevez Monsieur le Maire, mes sincères et amicales salutations.

Philippe Jœun

